

La transparence dans la présentation des rapports s'inscrit dans notre engagement à faire preuve d'ouverture concernant nos activités et à communiquer nos progrès de façon ciblée, claire et comparable.

#### **TABLE DES MATIÈRES NOS PRIORITÉS** 02 PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS 03 TABLEAUX DE DONNÉES 04 À propos du CN 04 Environnement 05 80 Sécurité Personnel 10 Collectivité et économie 15 **INDEX GRI** 17 Normes universelles 17 19 Normes thématiques 22 **INDEX SASB** PERSONNE-RESSOURCE 23

#### Notre approche et champ d'application

Nous publions habituellement notre rapport biennal intitulé Engagement Responsable. En 2023, nous avons publié notre neuvième rapport exhaustif sur le développement durable. Chaque année, nous publions le supplément de données pour divulguer les indicateurs de rendement clés du CN et les progrès réalisés vers nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Tous les rapports sur la durabilité peuvent être consultés : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

Les renseignements fournis dans le présent rapport portent sur nos activités au Canada et aux États-Unis pour les années civiles 2020 à 2023, à moins d'indication contraire. Les données divulguées dans le présent rapport ont été arrondies aux fins de présentation. Les calculs de ce supplément étaient fondés sur des données réelles et peuvent sembler incohérents en raison de l'arrondissement. Tous les renseignements financiers présentés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens et établis en fonction des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, sauf indication contraire.

### Normes en matière de présentation de rapports

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre standard de présentation de rapports en matière de développement durable pour l'ensemble des entreprises et des secteurs industriels, ce qui facilite la comparabilité. Le présent rapport a également été préparé conformément à la norme comptable sur le développement durable du transport ferroviaire élaborée par le Sustainability Accounting

### POUR EN SAVOIR PLUS

Notre site Web Engagement responsable offre un accès en ligne à l'ensemble de nos rapports sur le développement durable, y compris les publications les plus récentes de nos rapports : Rapport sur le développement durable, Supplément de données, Réponse au CDP, et Indice GIFCC.

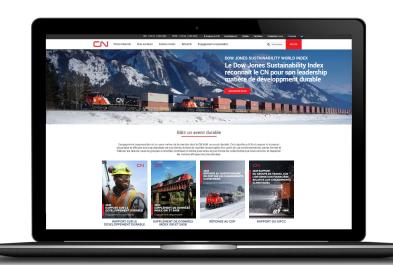
### www.cn.ca/fr/engagement-responsable

Standards Board (SASB). Le SASB informe les entreprises et les investisseurs de l'incidence financière du développement durable.

Nous fournissons aussi de l'information à divers organismes qui évaluent notre performance en développement durable, notamment au CDP et au S&P Global. Un index présentant l'état de notre conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI et du SASB se trouve à la fin de ce rapport.

#### Vérification externe

Nous sommes déterminés à améliorer notre présentation des rapports en matière de développement durable et nous croyons qu'une vérification indépendante mène à la qualité et à des améliorations aux processus. Nous préparons également un rapport distinct sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur lequel nous obtenons une assurance limitée. Notre Rapport sur les émissions de GES de 2023 se trouve sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.



# NOS PRIORITÉS

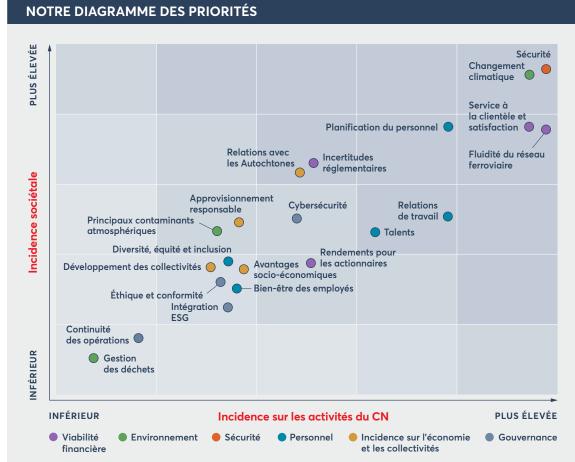
Nous appliquons les principes de l'importance relative et de l'inclusivité des intervenants pour prioriser les sujets importants pour notre entreprise et nos intervenants, ce qui nous aide à cibler nos priorités stratégiques, à peaufiner nos rapports et à orienter l'évolution de nos programmes de développement durable.

Nous avons effectué notre plus récente évaluation biennale de l'importance relative en 2022 et en 2023 afin de déterminer et de prioriser les sujets liés au développement durable. Notre processus s'est appuyé sur l'expertise d'un consultant tiers au cours de deux phases clés.

#### Détermination des sujets pertinents

Nous avons commencé par mettre à jour notre ancienne liste de sujets au moyen d'un examen de notre processus antérieur d'importance relative, des plus récentes priorités de la Gestion globale des risques (GRE) et des renseignements liés à la durabilité demandés par des tiers.

Nous avons ensuite sollicité des intervenants internes et externes afin d'obtenir leur point de vue et avons reçu les commentaires de 248 d'entre eux à l'aide d'une enquête électronique. Les résultats nous ont aidés à comprendre les sujets liés au développement durable qui influencent le plus leurs décisions ou les perspectives du CN. Divers groupes ont été appelés à participer à ce sondage : membres du personnel, fournisseurs, gouvernements, associations ferroviaires, clients, investisseurs, syndicats, Autochtones, groupes communautaires et organismes non gouvernementaux. Pour sélectionner ces intervenants, nous avons tenu compte de leur emplacement géographique, de leur influence et de leur intérêt envers notre entreprise.



#### QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS 2020?

La plupart des thèmes liés au développement durable figurant dans le diagramme des priorités de cette année sont similaires à ceux du dernier rapport. Dans certains cas, nous avons renommé ou regroupé les sujets pour simplifier et cibler nos priorités. Par exemple, nous avons regroupé la culture et gestion de la sécurité, la santé et sécurité au travail. et la sécurité de l'exploitation en un seul sujet intitulé « sécurité ». Bien qu'il ne s'agisse pas de nouvelles préoccupations pour le CN, quelques sujets ont été ajoutés, y compris les relations de travail, la fluidité du réseau ferroviaire, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et l'incertitude réglementaire. Ces nouveaux sujets reflètent les priorités établies dans le cadre de notre processus décrit ci-dessous ainsi que l'évolution rapide du paysage réglementaire. Enfin, les droits de l'homme n'ont pas été considérés comme un sujet autonome, mais plutôt comme un sujet transversal omniprésent dans les activités de notre entreprise et pertinent pour tous nos sujets de développement durable.

#### Déterminer, évaluer et prioriser les impacts significatifs

Nous avons appliqué les principes de l'importance relative double et avons cerné des impacts réels et potentiels, négatifs et positifs dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. L'importance de chaque impact a été évaluée conformément à notre cadre de GRE, en tenant compte de la probabilité et de la gravité de l'impact sur nos activités et sur la société, y compris l'économie, l'environnement et les personnes. Les sujets les plus importants sont présentés sur notre diagramme des priorités ci-dessus et sont abordés

dans nos rapports. Notre plus récent rapport sur le développement durable est disponible sur notre site Web, en plus de notre supplément annuel de données sur le développement durable, à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

Pour en savoir plus sur notre processus et nos résultats en matière d'importance relative : Processus et résultats en matière d'importance relative double de la durabilité



# PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

Domaine	Thème	Objectif	Rendement en 2023	Progression totale vers la cible (%)
ENVIRONNEMENT	Émissions de GES <sup>a)</sup>	Émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050 : une réduction absolue des émissions de GES des domaines 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à 2019 b)	Nous avons enregistré une légère augmentation de nos émissions totales absolues de GES des domaines 1, 2 et 3 par rapport à 2022 <sup>c)</sup>	17,3 %
		Réduction de l'intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2 d'ici 2030 selon 2019 b) d)	Nous avons connu une légère augmentation de l'intensité de nos émissions de GES des domaines 1 et 2 par rapport à 2022	18,6 %
		Réduction de l'intensité des émissions de GES du domaine 3 pour les activités liées au carburant et à l'énergie d'ici 2030, selon 2019 b)e)	Nous avons connu une légère augmentation de l'intensité de nos émissions de GES du domaine 3 pour les activités liées aux carburant et à l'énergie par rapport à 2022	30,8 %
	Déchets	95 % Déchets détournés des décharges chaque année	Nous avons détourné environ 94 % de nos déchets des décharges	99 %
	Biodiversité	3 millions Arbres plantés sur notre réseau d'ici 2030	Planté 113 000 arbres en 2023, pour un total de 2,4 millions d'arbres depuis 2012	81 %
SOCIÉTÉ	Sécurité personnelle	Réduction du taux de fréquence des blessures corporelles (par 200 000 heures-personnes) d'ici 2030 par rapport à 2019	Amélioration du taux de fréquence des blessures corporelles de 13 % par rapport à 2022 <sup>f)</sup>	93 %
	Sécurité opérationnelle	Réduction du taux d'accidents (par million de trains-milles) d'ici 2030 par rapport à 2019	Nous avons amélioré notre taux d'accidents de 17 % par rapport à 2022 <sup>f)</sup>	49 %
	Diversité des cadres supérieurs	Femmes occupant des postes de direction d'ici 2027 (toutes vice-présidentes et postes de direction) gl h) i)	9 des 32 membres de la haute direction (28 %) s'identifient comme des femmes <sup>j)</sup>	80 %
GOUVERNANCE	Diversité du Conseil d'administration	Au moins 40 % Administrateurs indépendants représentés par chacun des hommes et des femmes <sup>g) h)</sup>	5 des 10 administrateurs indépendants (50 %) s'identifient comme des femmes <sup>j)</sup>	100 %
	a daministration	Au moins 2 Administrateurs indépendants proviennent de groupes sous-représentés, sans égard au genre <sup>g) h)</sup>	2 des 10 administrateurs indépendants (20 %) s'identifient comme membres de minorités visibles <sup>j)</sup>	100 %

- a) Le cheminement du CN vers la carboneutralité et d'autres cibles de réduction des émissions de GES pourrait ne pas être linéaire alors que nous faisons la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Le CN fait le point sur les progrès vers l'atteinte de ses cibles d'émissions dans le Plan d'action climatique, qui est inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations, qui est mis à jour chaque année.
- b) La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
- c) La cible relative aux émissions de GES dans l'ensemble de notre chaîne de valeur a d'abord été approuvée en 2023.
- d) Dans le cadre de l'ancien modèle d'engagement de l'initiative Science–Based Targets (SBTI), un sous-ensemble d'entreprises s'est engagé à établir des objectifs à court terme fondés sur la climatologie, alignés sur une température bien inférieure à 2 ° C au cours d'une période intérimaire, dans le cadre de leur engagement plus général de carboneutralité. Il y a un délai strictement imposé à ces entreprises pour porter leur ambition à 1,5 ° C pour leurs objectifs à court terme dans un délai maximum de cinq ans à compter de la validation des objectifs à court terme. À ce stade, on s'attend à ce qu'ils décarbonisent conformément à leurs objectifs à long terme fondés sur la climatologie et alianés sur 1,5 ° C.
- e) Le CN s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre du domaine 3 attribuables à la consommation d'énergie et de carburant des parcs de locomotives, de camions et de navires de 40 % par tonnes brutes-milles d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Le CN s'engage également à réduire toutes les autres émissions absolues de gaz à effet de serre du domaine 3 attribuables à la consommation d'énergie et de carburant de 27,5 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

- f) Les statistiques de sécurité sont fondées sur des données estimées et continuent d'être retraitées à mesure que les données réelles s'établissent.
- g) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les administrateurs et la haute direction. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.
- h) Conformément à notre engagement envers de solides pratiques de gouvernance, en janvier 2024, nous avons révisé nos cibles pour la représentation des groupes sous-représentés (représentant les femmes, les minorités visibles, les Autochtones [étant des membres des Premières nations, des Inuits ou des Métis] et les personnes handicapées) au sein du Conseil et dans des postes de cadres dirigeants.
- i) En raison de son attrition naturelle, notre effectif de direction a connu des changements au cours de la dernière année, si bien que le CN a manqué de peu sa précédente cible en matière de diversité des cadres dirigeants. Toutefois, dans un but d'amélioration continue, nous avons revu notre cible de représentation des femmes à des postes de haute direction et nous tirerons parti de plusieurs changements à notre effectif de direction au cours des années à venir afin d'atteindre cet objectif.
- j) Les données relatives à la représentation des groupes sous-représentés dans les postes de direction et du Conseil sont fournies en date du 4 mars 2024.

NOS **PRIORITÉS**  PROGRÈS EN REGARD **DE NOS OBJECTIFS** 

**TABLEAUX DE DONNÉES** 

**INDEX GRI** 

**INDEX SASB** 

**PERSONNE-RESSOURCE** 



À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Collectivité et économie

# **TABLEAUX DE DONNÉES**

Les données qui suivent s'appliquent au CN et à ses filiales, à moins d'indication contraire. Les filiales principales du CN sont énumérées à la page 2 de la Notice annuelle 2023 du CN, qui est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/investisseurs/depots-reglementaires.

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
À PROPOS DU CN								
MESURES DES ACTIVITÉS								
Wagons complets transportés	Milliers		5 436	5 697	5 701	5 595	201-1	000.A
Unités intermodales transportées a	Milliers		2 078	2 450	2 611	2 582	201-1	000.B
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	Nombre		18 800	18 600	19 500	19 500	201-1	000.C
Tonnes-milles commerciales (TMC) b)	Million		232 614	235 788	233 138	230 390	201-1	0.000 D
Tonnes-milles brutes (TMB) c)	Million		452 043	463 710	458 401	455 368	201-1	_

- a) Les unités intermodales transportées constituent un sous-ensemble des wagons complets transportés.
- b) Les tonnes-milles commerciales (TMC) correspondent au mouvement commercial d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille. Les TMC sont calculées en multipliant le poids des envois en tonnes (ou le contenu en tonnes des wagons complets) par la distance parcourue en milles par ces envois (ou par ces wagons complets) sur les lignes de chemin de fer de la Compagnie. Le poids à vide des wagons n'est pas inclus dans ce calcul.
- c) Les tonnes-milles brutes (TMB) correspondent au mouvement d'une tonne de marchandises ou de matériel sur une distance d'un mille. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue.



#### PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le CN est un chef de file mondial du transport. De concert avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement, nous stimulons l'économie nord-américaine, en toute sécurité. Les clients et les collectivités que nous servons et les marchandises que nous acheminons sont essentiels pour la population du continent et du monde entier. Fidèle à son engagement àl'égard de l'environnement, des programmes de responsabilité sociale et de la bonne gouvernance, le CN favorise le commerce durable depuis 1919.

#### PRODUITS D'EXPLOITATION PAR GROUPE DE MARCHANDISES EN 2023 1

(% du total des produits d'exploitation)



1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

**GÉOGRAPHIQUE EN 2023 1)** (% des produits marchandises)

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR RÉGION



### STATISTIQUES CLÉS POUR 2023 1)

>300 M

**TONNES DE MARCHANDISES ACHEMINÉES** 

3,1 G\$

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2)** 

18 800

MILLES DE PARCOURS

16,8 G\$

PRODUITS D'EXPLOITATION

~25,000

**MEMBRES DU PERSONNEL** (à la fin de la période)

principaux

**DESSERVIS EN AMÉRIQUE DU NORD** 

2) Net des sommes remboursées par les clients.



NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
ÉMISSIONS								
Total des émissions de GES (domaines 1 et 2) a) b) e)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		5 062 617	5 138 329	5 263 322	5 377 015	_	_
Total des émissions de GES directes (domaine 1) b)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		4 968 856	5 040 996	5 113 920	5 213 652	305-1	110a.1
Locomotives	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		4 309 099	4 392 493	4 443 218	4 475 588	305-1	110a.1
Camions en service intermodal (CNTL et TransX)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		151 361	167 370	217 120	236 267	305-1	110a.1
Flotte de navires c	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		172 347	154 558	146 860	155 596	305-1	110a.1
Parc de véhicules de service d)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		96 200	70 831	74 195	79 104	305-1	110a.1
Matériel intermodal	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		62 297	77 680	76 711	69 344	305-1	110a.1
Émissions de combustibles divers	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		177 551	178 065	155 816	197 755	305-1	110a.1
Émissions de GES indirectes (domaine 2) e)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		93 762	97 333	149 402	163 363	305-2	_
Autres émissions de GES indirectes (domaine 3) <sup>f)</sup>	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		2 315 493	2 154 140	2 252 438	2 310 471	305-3	_
Intensité des émissions de GES gl	· · · · ·							
Total des émissions de GES (par produits marchandises ferroviaires)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par m marchandises ferroviaires	ille dollars de produits	0,31	0,31	0,38	0,41	305-4	_
Total des émissions de GES (par membre du personnel) <sup>e)</sup>	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nembre du personnel à temps plein	203	214	218	226	305-4	_
Impact du service								
Intensité des émissions du transport ferroviaire h	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nillion de TMB	9,53	9,47	9,69	9,83	_	110a.1
Intensité des émissions du transport routier (CNTL et TransX)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nille kilomètres parcourus	1,08	1,11	1,17	1,17	_	110a.1
Intensité des émissions de la flotte de navires c)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nillion de tonnes-milles nettes	17,65	17,11	15,23	16,43	_	110a.1
MESURES CIBLES D'ÉMISSIONS FONDÉES SUR LA CLIMATOLOGIE								
Émissions de GES dans toute la chaîne de valeur (pour la cible de carboneutralité) i	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		7 378 111	7 292 469	7 515 760	7 687 486	_	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %		17,3 %	S.O.	S.O.	S.O.	_	110a.2
Intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2 <sup>j)</sup>	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nillion de TMB	10,67	10,60	10,91	11,24	_	110a.2
Progrès vers l'objectif k)	Progression totale en %		18,6 %	20,1 %	13,8 %	7,3 %	_	110a.2
Intensité des émissions de GES du domaine 3 (provenant des activités liées au carburant et à l'énergie) <sup>1)</sup>	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nillion de TMB	3,16	3,16	3,28	3,40	-	110a.2
Progrès vers l'objectif <sup>m)</sup>	Progression totale en %		30,8 %	31,2 %	22,9 %	14,5 %	_	110a.2
Intensité des émissions de GES du domaine 3 (provenant du parc de locomotives, de camions et de navires)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub> par n	nillion de TMB	3,03	3,01	3,14	3,26	_	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %		31,9 %	32,9 %	24,1 %	14,9 %	_	110a.2
Émissions de GES du domaine 3 (provenant de toutes les autres sources)	Tonne métrique d'éq. CO <sub>2</sub>		64 274	69 896	68 384	65 191	_	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %		24,7 %	-5,0 %	3,0 %	19,8 %	_	110a.2
ÉNERGIE								
Consommation directe et indirecte totale de l'énergie au sein de l'entreprise n	Mégawatt-heure		19 096 653	19 339 175	19 721 087	20 076 587	302-1	_
Consommation directe totale d'énergie	Mégawatt-heure		18 701 703	18 934 569	19 166 626	19 519 436	302-1	_
Diesel (utilisé pour les locomotives)	Mégawatt-heure		15 899 227	16 181 762	16 307 982	16 317 548	302-1	110a.3
Diesel (autre)	Mégawatt-heure		1 803 715	1 888 757	2 058 436	2 179 027	302-1	110a.3
Gaz naturel	Mégawatt-heure		625 396	542 621	514 486	701 688	302-1	110a.3
Autres carburants (propane, essence, kérosène, pétrole de chauffage, mazout, GPL)	Mégawatt-heure		373 365	321 430	285 722	321 173	302-1	110a.3
Consommation indirecte totale d'énergie – électricité	Mégawatt-heure		394 950	404 606	554 461	557 151	302-1	_
Consommation totale d'énergie renouvelable <sup>n) o)</sup>	Mégawatt-heure		631 783	628 171	605 755	410 590	302-1	110a.3
Consommation totale d'énergie non renouvelable	Mégawatt-heure		18 464 869	18 711 004	19 115 332	19 665 997	302-1	_

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

ent

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
Intensité énergétique <sup>p)</sup>	Mégawatt-heure par million de produits de marchandises		1,18	1,17	1,42	1,52	302-3	110a.3
Rendement du carburant des locomotives <sup>q)</sup>	Gallons US de carburant de l	ocomotive consommés par 1 000 TMB	0,874	0,867	0,884	0,895	302-3	_
Économie liée au rendement du carburant des locomotives 1)	M\$ (CAD)		0	25	31	59	_	_
ÉMISSIONS DE NO <sub>X</sub> , DE SO <sub>X</sub> ET AUTRES ÉMISSIONS IMPORTANTES AU CANADA <sup>5)</sup>								
Oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )	Kilotonne		30,47	32,99	40,05	36,58	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO <sub>x</sub> )	Kilotonne		0,03	0,03	0,03	0,03	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonne		0,60	0,65	0,79	0,74	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonne		1,23	1,34	1,60	1,46	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonne		7,32	7,85	9,63	8,13	305-7	120a.1
ÉMISSIONS DE NO <sub>X</sub> , DE SO <sub>X</sub> ET AUTRES ÉMISSIONS IMPORTANTES AUX ÉTATS-UNIS <sup>5)</sup>								
Oxyde d'azote (NO <sub>X</sub> )	Kilotonne		11,65	12,50	3,79	15,38	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO <sub>x</sub> )	Kilotonne		1,00	1,00	1,38	0,69	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonne		0,30	0,32	0,18	0,34	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonne		0,50	0,54	0,20	0,64	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonne		2,56	2,72	0,64	3,10	305-7	120a.1
EFFLUENTS ET DÉCHETS								
Poids total des déchets produits t)	Tonne métrique		294 244	265 549	345 549	348 970	306-3	_
Total de déchets dangereux produits	Tonne métrique		776	529	637	604	306-3	_
Méthodes d'élimination								
Recyclage	Tonne métrique		704	433	531	563	306-4	_
Récupération pour énergie	Tonne métrique		28	31	14	14	306-4	_
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonne métrique		12	11	5	5	306-5	_
Injection en puits profond	Tonne métrique		0	0	0	0	306-5	_
Envoi à la décharge	Tonne métrique		20	18	12	15	306-5	_
Traitement	Tonne métrique		12	36	75	7	306-4	_
Évacuation de l'eau	Tonne métrique		0	0	0	0	306-4	_
Stockage dans des cavernes	Tonne métrique		0	0	0	0	306-4	_
Mélange de carburants résiduaires	Tonne métrique		0	0	0	0	306-4	
Total de déchets non dangereux produits	Tonne métrique		293 468	265 020	344 912	348 366	306-3	_
Méthodes d'élimination								
Recyclage	Tonne métrique		166 148	139 212	205 165	202 805	306-4	
Récupération pour énergie	Tonne métrique		99 913	100 299	117 001	119 405	306-4	
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonne métrique		35	15	23	18	306-5	_
Injection en puits profond	Tonne métrique		317	283	325	232	306-5	
Envoi à la décharge	Tonne métrique		18 128	14 929	14 832	17 664	306-5	
Traitement	Tonne métrique		8 927	10 282	7 566	8 241	306-4	
Évacuation de l'eau	Tonne métrique		0	0	0	0	306-4	
Stockage dans des cavernes	Tonne métrique		0	0	0	0	306-4	
Mélange de carburants résiduaires	Tonne métrique		0	0	0	0	306-4	

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
EAU								
Consommation d'eau à partir de sources municipales <sup>u)</sup>	Million de litres		1 906	2 201	1 852	1 689	303-5	_
GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TERRAINS								
Montants consacrés à l'évaluation et à la restauration des terrains	Nombre		19	26	26	42	_	
Non-conformité et incidents environnementaux importants où des amendes ont été imposées <sup>v)</sup>			0	0	3	0	2–27	_
Valeur monétaire des amendes encourues pour non-conformité et incidents environnementaux importants vi	М\$		0	0	2,65	0	2–27	_
Passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice w	M\$		58	59	56	59	2-27	_

- a) Les données sur les émissions de GES, domaines 1 et 2, sont regroupées selon une approche de contrôle opérationnel.
- b) Les émissions de GES du domaine 1 comprennent les émissions ferroviaires et non ferroviaires. Le <u>Protocole sur les gaz à effet de serre (GES)</u> a été appliqué. Nous avons mesuré le dioxyde de carbone, le méthane et les oxydes d'azote en utilisant les facteurs d'émissions et les potentiels de réchauffement de la planète tirés respectivement du Rapport d'inventaire national (1990–2021) d'Environnement et Changement climatique Canada et du Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions du domaine 1 excluent les émissions directes de CO<sub>2</sub> provenant de l'utilisation de biocarburants.
- c) À compter de 2023, les émissions de la flotte de navires maritimes comprennent la flotte des Grands Lacs et les navires de Cogema.
- d) Les améliorations apportées à la saisie et au traitement des données en 2023 ont donné lieu à une saisie plus complète des types de carburant (et des émissions connexes) au sein du parc de services de l'entreprise.
- e) Les émissions de GES du domaine 2 comprennent seulement les émissions associées à la consommation d'électricité. Le <u>Protocole sur les GES</u> a été utilisé pour calculer les émissions de GES du domaine 2, qui comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde d'azote. Les émissions de GES du domaine 2 ont été calculées à l'aide d'une méthade fondée sur l'emplacement. À compter de 2022, le CN adopte maintenant une approche hybride, en utilisant à la fois des données sur les dépenses et sur la consommation (2021 et les années précédentes n'ont pas été misses à jour). Les données sur la consommation (kWh) ont été utilisées pour plus de 200 des plus importants comptes de services publics du CN. Les données sur la consommation ont été multipliées directement par les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national d'Environnement et Changement climatique Canada et de la base de données eGRID de l'EPA des États–Unis pour déterminer les émissions en tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>. Pour le reste des comptes, les données sur les dépenses ont d'abord été converties en consommation (kWh) en appliquant un tarif de service public spécifique au CN (\$/kWh) par emplacement (basé sur les moyennes pondérées de certains comptes). La consommation résultante (kWh) a ensuite été utilisée pour déterminer les émissions en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, comme décrit ci-dessus.
- f) Nos émissions de GES du domaine 3 comprennent les émissions provenant de la production de carburant (pour nos parcs de locomotives, de camionnage, de transport maritime et du parc de véhicules de service), les biens et services achetés, les biens d'équipement, les déchets générés dans les opérations, le transport et la distribution en amont et en aval. Les émissions ont été calculées à l'aide de facteurs d'émission normalisés multipliés par les niveaux d'activité ou les dépenses. Le CN a retraité son inventaire pour 2020–2022 afin d'aligner les inclusions sur notre année de base.
- g) Les calculs de l'intensité des émissions de GES portent sur les émissions des domaines 1 et 2 seulement.
- h) L'intensité des émissions du transport ferroviaire est une mesure des tonnes métriques d'éq. CO, par million de TMB.
- i) La cible de carboneutralité du CN comprend le navettage des employés, qui n'est pas actuellement déclaré dans notre inventaire. Les émissions provenant de cette source ont été estimées à moins de 1 % des émissions totales et seront incluses dans les divulgations futures. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
- j) Les émissions de GES correspondent au total des domaines 1 et 2. Les tonnes-milles brutes (TMB) comprennent les déplacements des trains, des camions et des navires. Les TMB pour les camions et les navires sont estimées en fonction des chargements de camions et des tonnes-milles respectivement.
- k) Le CN a un objectif fondé sur la climatologie pour réduire de 43%, d'ici 2030, ses émissions des domaines 1 et 2 par million de TMB, l'année de base étant 2019. Dans le cadre de l'ancien modèle d'engagement de l'iSBT (disponible entre juin 2019 et octobre 2021), un sous-ensemble d'entreprises s'est engagé à établir des objectifs à court terme fondés sur la climatologie, alignés sur des valeurs bien inférieures à 2 ° C sur une période intérimaire, dans le cadre de leur engagement plus large en faveur de la carboneutralité (Option 2 de la campagne Ambition commerciale pour 1,5 ° C). Il y a un délai strictement imposé à ces entreprises pour porter leur ambition à 1,5 ° C pour leurs objectifs à court terme dans un délai maximum de cinq ans à compter de la validation des objectifs à court terme. À ce stade, on s'attend à ce qu'ils décarbonisent conformément à leurs objectifs à long terme fondés sur la climatologie et alignés sur 1,5 ° C. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
- 1) Les émissions de GES sont le total des activités liées au carburant et à l'énergie du domaine 3. Les TMB comprennent les déplacements des trains, des camions et des navires. Les TMB pour les camions et les navires sont estimées en fonction des chargements de camions et des tonnes-milles, respectivement. Le CN a retraité son inventaire pour 2020-2022 afin d'aligner les inclusions sur notre année de base.

- m) Le CN s'est fixé comme objectif fondé sur la climatologie de réduire les émissions de GES du domaine 3 pour les activités liées au carburant et à l'énergie des parcs de locomotives, de camions et de navires à raison de 40 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Le CN s'engage également à réduire toutes les autres émissions absolues de gaz à effet de serre du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie de 27,5 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
- n) La consommation d'énergie désigne le carburant et l'électricité consommés par l'entreprise. Les conversions en MWh des volumes de carburant sont fondées sur les facteurs de conversion de Ressources naturelles Canada et comprennent les volumes de carburant renouvelable (biocarburant). À partir de 2022, les MWh d'électricité ont été déterminés à l'aide des données sur la consommation de plus de 200 des plus importants comptes de services publics du CN, en combinaison avec la consommation estimée pour le reste des comptes à partir des données sur les factures de services publics en utilisant le tarif de service public spécifique du CN (\$/kWh) par emplacement (en fonction des moyennes pondérées de certains comptes).
- o) L'énergie renouvelable consommée comprend le biocarburant utilisé dans nos locomotives ainsi que l'électricité provenant de sources d'énergie à intensité carbonique faible, selon l'emplacement.
- p) L'énergie comprend l'énergie totale directe et indirecte, couvrant le carburant de locomotive, le carburant non moteur, l'électricité, le gaz naturel et d'autres carburants comme le propane, l'essence, le kérosène, le mazout de cuisinière et le mazout de chauffage. L'énergie est utilisée au sein de l'organisation seulement.
- q) Le rendement du carburant des locomotives est défini comme étant le gallon américain de carburant consommé par 1 000 TMB. Dans les éditions précédentes du supplément de données du CN, il a été déclaré en tant que TMB par gallon américain de carburant consommé.
- r) Les économies annuelles de carburant en gallons ont été estimées en fonction du gain d'efficacité énergétique en gallons par GTM multiplié par les TMG pour cette année. Les économies de coûts connexes ont ensuite été estimées en multipliant les gallons de carburant économisés par le prix moyen du carburant pour l'année précédente.
- s) La méthode de calcul des émissions de principaux contaminants atmosphériques (PCA) pour le parc de locomotives suit la méthode appliquée pour la surveillance des émissions des locomotives de l'Association des chemins de fer du Canada (RAC). Les émissions de PCA du parc de camions sont calculées à l'aide des facteurs d'émission du GREET 2021 et d'un rapport de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États—Unis (Average In-Use Emissions from Heavy-Duty Trucks, octobre 2008). Les facteurs d'émission de la Society of Naval Architects and Marine Engineers sont utilisés pour calculer les PCA de la flotte maritime.
- t) Le poids total des déchets produits comprend les traverses, les métaux de rebut, les batteries d'accumulateurs au plomb de locomotive et les déchets courants des bureaux et des triages fournis chaque année par nos entrepreneurs externes chargés de l'élimination des déchets. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, des estimations ont été faites à partir des normes du secteur. Les définitions de déchets dangereux et non dangereux sont fondées sur la réglementation provinciale et étatique, et nous faisons des évaluations au cas par cas selon l'état des déchets. Les données sur les méthodes d'élimination des déchets et sur les quantités associées proviennent de nos entrepreneurs externes charaés de l'élimination des déchets.
- u) La consommation d'eau a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant le coût moyen de l'eau par mètre cube en Amérique du Nord. Compte tenu de la nature de nos activités, le CN ne consomme pas beaucoup d'eau.
- v) Les amendes déclarées découlent de la non-conformité ou d'incidents environnementaux importants qui se sont produits au cours des années de déclaration précédentes, mais qui ont été payées au cours de l'année civile indiquée. Les amendes payées en 2021 comprenaient les suivantes :

   (1) En 2017, le CN a retenu les services d'un entrepreneur pour effectuer la pulvérisation des mauvaises herbes. L'entrepreneur n'a pas suivi les reculs de pulvérisation de l'eau et a pulvérisé trop près de l'eau fréquentée par les poissons. CN a plaidé coupable à des accusations provinciales en mai 2021 pour 100 000 \$\epsilon\$ et a plaidé coupable à des accusations fédérales en septembre 2021 pour 2,5 millions de dollars; (2) Le 11 février 2019, CN a plaidé coupable à une accusation provinciale et a payé une amende de 54 806 \$\epsilon\$ pour avoir sorti des wagons de son installation alors que le tuyau de chargement était toujours fixé au dernier wagon, ce qui a entraîné un déversement de produit (p. ex., huile de cuisson).
- w) Le passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice comprend le montant en dollars des amendes ou pénalités environnementales non payées par CN à la fin de la période de déclaration annuelle.

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
SÉCURITÉ								
COMITÉS CONJOINTS PATRONAUX-SYNDICAUX : COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (S ET	S)							
Nombre de comités S et S patronaux-syndicaux a	Nombre		78	72	79	82	403-4	_
Pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints b	%		88 %	88 %	89 %	90 %	403-4	_
ACCIDENTS DU TRAVAILe)								
Taux total d'incidents déclarables (TRIR) d	Taux		2,48	2,60	2,87	3,17	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures –	Taux		0,96	1,10	1,36	1,64	403-9	320a.1
Méthodologie de la Federal Railroad Administration (FRA)®								
Canada	Taux		0,95	1,07	1,31	1,63	403-9	320a.1
États-Unis	Taux		0,98	1,13	1,47	1,66	403-9	320a.1
Femmes	Taux		0,40	0,73	1,07	1,15	403-9	320a.1
Hommes	Taux		1,01	1,13	1,39	1,69	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures chez les travailleurs contractuels f)	Nombre		18	26	24	S.O.	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail – Methodologie de la FRA 9)	Taux		0,62	0,80	0,98	1,08	403-9	320a.1
Canada	Taux		0,56	0,72	0,85	0,96	403-9	320a.1
États-Unis	Taux		0,77	0,99	1,33	1,36	403-9	320a.1
Femmes	Taux		0,25	0,63	0,76	0,73	403-9	320a.1
Hommes	Taux		0,66	0,82	1,01	1,11	403-9	320a.1
DÉCÈS								
Personnel en service								
Canada	Nombre		1	0	1	2	403-9	320a.1
États-Unis	Nombre		1	0	0	1	403-9	320a.1
Femmes	Nombre		0	0	0	1	403-9	320a.1
Hommes	Nombre		2	0	1	2	403-9	320a.1
Taux de fréquence des accidents mortels h	Taux		0,01	0,00	0,00	0,01	403-9	320a.1
Travailleurs contractuels								
Accidents mortels chez les travailleurs contractuels <sup>1)</sup>	Nombre		0	0	0	0	403-9	320a.1
ACCIDENTS DE TRAIN®								
Incidents et accidents liés aux trains <sup>j)</sup>	Nombre		581	640	516	568	_	540a.1
Accidents de train – Methodologie de la FRA k)	Nombre		121	142	117	118	_	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train – Methodologie de la FRA <sup>1)</sup>	Par million de trains-milles		1,74	2,10	1,84	1,87	_	540a.1
Accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) m)	Nombre		225	251	211	283	_	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train selon le BST <sup>n)</sup>	Par million de trains-milles		4,57	5,30	4,76	6,34	_	540a.1
Accidents aux passages à niveau	Nombre		183	204	182	177	_	540a.1
Taux de fréquence des accidents aux passages à niveau °)	Par million de trains-milles		2,63	3,02	2,87	2,80	-	540a.1
Accidents liés aux intrusions	Nombre		75	62	61	61	_	540a.1
Taux de fréquence des accidents liés aux intrusions	Par million de trains-milles		1,08	0,92	0,96	0,96	_	540a.1
Décès – Collision d'un train et d'un véhicule P	Nombre		19	10	13	18	_	540a.1
Blessures – Collision d'un train et d'un véhicule q	Nombre		35	71	54	71	_	540a.1

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
SÉCURITÉ								
Accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses <sup>r)</sup>	Nombre		4	3	1	4	-	540a.2
Rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident s	Nombre		51	39	45	48	_	540a.2
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS								
Déversements importants t)	Nombre de déversements		2	8	16	12	306-3	_
RECOMMANDATIONS DE LA FRA c)								
Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA <sup>u)</sup>	Nombre		137	266	123	165	_	540a.3
INSPECTIONS DE LA VOIE								
Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails <sup>v)</sup>	Taux		1,77	1,78	1,77	1,74	-	540a.4

- a) Les comités conjoints patronaux-syndicaux sur la santé et la sécurité existent à l'échelle locale partout au Canada.
- b) Le pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints est basé sur le nombre total de membres du personnel.
- c) Les statistiques sur la sécurité sont fondées sur des données estimées et continuent d'être retraitées à mesure que les données réelles s'établissent. Certaines données pour 2022 ont été retraitées pour refléter les données de sécurité les plus à jour.
- d) Le taux total d'incidents déclarables est une mesure des blessures et maladies liées au travail à déclarer. Le taux est calculé comme le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Les incidents à déclarer comprennent tous les événements liés à la sécurité signalés par les employés. Le taux total d'incidents déclarables concerne uniquement les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive. Le taux de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- e) Le taux de fréquence des blessures selon la Federal Railroad Administration (FRA) reflète la fréquence des blessures, multipliée par 200 000, divisée par le nombre total d'heures travaillées. Les blessures de la FRA se limitent aux blessures corporelles qui obligent les employés à perdre du temps de travail, à modifier leurs tâches normales ou à recevoir des soins médicaux autres que les premiers soins mineurs. Le nombre total d'heures travaillées de tous les employés, à l'exclusion des entrepreneurs, excluent les congés annuels et les congés de maladie. En 2023, 81 % des blessures à déclaration obligatoire représentaient : entorse ou foulure (27 %), partie du corps douloureuse (21 %), coupure/lacération/abrasion (15 %), fracture (12 %) et ecchymose ou contusion (7 %). Les 19 % restants couvraient plus de 20 types de blessures différents.
- f) Les blessures subies par un travailleur contractuel reflètent les blessures personnelles présentées par un employé d'un fournisseur de services tiers alors qu'il effectuait des travaux pour le compte du CN à ISN, une entreprise spécialisée dans la gestion des renseignements sur les entrepreneurs et les fournisseurs, et comprennent toutes les blessures personnelles signalées à ISN. Le CN ne cherche pas à catégoriser davantage les renseignements fournis pour inclure uniquement, par exemple, les blessures qui respectent la méthodologie de la FRA.
- g) Le taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail reflète une blessure qui entraîne des jours civils d'absence du travail, tel que recommandé par un médecin. Le taux reflète le nombre total de blessures ayant entraîné l'arrêt de travail, multiplié par 200 000, divisé par le nombre total d'heures travaillées par l'employé pendant la période de référence.
- h) Le taux de fréquence des accidents mortels est une mesure des décès liés au travail. Il représente le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Le taux de fréquence des accidents mortels ne concerne que les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
- i) Les accidents mortels chez les travailleurs contractuels sont des incidents ayant entraîné le décès d'un membre du personnel d'un fournisseur de services tiers, alors qu'il effectuait un travail pour le CN.
- j) Un incident ou un accident lié à un train désigne tout événement impliquant du matériel roulant dans un déraillement ou dans une collision avec un autre matériel roulant. Un déraillement survient lorsqu'une ou plusieurs roues du matériel roulant quittent la surface de roulement normale d'un rail. Une collision survient lorsqu'un matériel roulant heurte involontairement un autre matériel roulant. Le nombre de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- k) Les accidents de train à déclarer à la FRA correspondent à un sous-ensemble d'incidents liés à un train qui ont été déclarés, et n'incluent que les événements impliquant des dommages dont la valeur monétaire précise est fixée par la FRA. Le seuil de déclaration a été de 10 700 \$ US en 2020, 11 200 \$ US en 2021, 11 300 \$ US en 2022 et 11 500 \$ US en 2023. Le nombre d'accidents de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.

- 1) Le taux de fréquence des accidents de train à déclarer à la FRA tient compte du nombre d'accidents de train entraînant des dommages qui dépassent un seuil monétaire précis fixé par la FRA (voir note k), multiplié par 1 000 000, puis divisé par le nombre total de milles parcourus par le train pendant la période de référence. Le taux de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- m) Le nombre d'accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- n) Le taux d'accidents de train du Bureau de la sécurité des transports (BST) reflète le nombre d'accidents de train ayant causé des dommages, multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre total de milles parcourus pendant la période de référence. Le taux de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- o) Le taux de fréquence des accidents aux passages à niveau est défini comme un impact entre du matériel ferroviaire et un usager de la route à un passage à niveau. Un passage à niveau désigne: 1) un endroit où une voie publique, une route, une rue ou un chemin privé, y compris les trottoirs connexes, croise une ou plusieurs voies ferrées; ou 2) un endroit où un sentier expressément autorisé par une autorité publique ou un transporteur ferroviaire (pour la circulation autre que routière, soit les piétons, les cyclistes et autres), et non connexe à une voie publique, une route, une rue ou une route privée, croise une ou plusieurs voies ferrées. Le taux de 2022 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- p) Collisions de train et de véhicule routier qui entraînent un décès.
- q) Collisions de train et de véhicule qui entraînent des blessures.
- r) Les accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses sont définis comme des incidents entraînant des rejets de matières dangereuses (États-Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada), à partir d'un contenant pendant le transport par train et qui doivent être déclarées aux organismes de réalementation ou aux gaences gouvernementales.
- s) Les rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident désignent les rejets non intentionnels de matières dangereuses (États-Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada) à partir d'un contenant pendant le transport. Ces événements ne sont pas liés à un accident ferroviaire et peuvent résulter d'une défaillance du matériel roulant ou de matériaux mal arrimés.
- t) Les déversements importants comprennent tous les incidents déclarés impliquant des employés ou des entrepreneurs du CN, qui entraînent le rejet non intentionnel de matières dangereuses (États-Unis), de marchandises dangereuses (Canada) ou de matières qui peuvent avoir des répercussions négatives sur l'environnement. Les déversements comprennent les événements impliquant un rejet accidentel, un déversement ou une fuite, un déraillement ou un incident de cour de triage ou de ligne principale, ou résultant de la défaillance d'un contenant. Les valeurs déclarées se limitent aux rejets importants lorsqu'une matière a été rejetée au-delà des seuils de déclaration réglementaires locaux.
- u) Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA ou par des inspections ou des vérifications effectuées par un État.
- v) La fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails représente le nombre d'inspections hebdomadaires multiplié par le nombre de milles parcourus sur une voie, divisé par le nombre total de milles parcourus sur la voie principale.

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
PERSONNEL								
EFFECTIF TOTAL								
Nombre total de membres du personnel à temps plein (fin de l'exercice) a	Nombre total		24 987	23 971	22 604	24 381	2-7	000.E
Personnel du CN	Nombre total		23 118	22 204	20 899	22 264	2-7	_
Membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée	Nombre total		66	33	38	64	2-7	_
Personnel des filiales en propriété exclusive du CN	Nombre total		1 803	1 734	1 667	2 053	2-7	_
Nombre total de membres du personnel à temps partiel b)	Nombre total		0	0	0	0	2-7	_
MEMBRES DU PERSONNEL PAR RÉGION ET SEXE ()								
Canada	Nombre total		16 571	15 883	14 851	15 921	2-7	_
États-Unis	Nombre total		6 547	6 321	6 048	6 343	2-7	_
Femmes q)	Nombre total		1 946	1 828	1 710	1 891	2-7	_
Hommes q)	Nombre total		21 172	20 376	19 189	20 373	2-7	_
MEMBRES DU PERSONNEL CONTRACTUELS <sup>(b) (q)</sup>								
Contrat permanent	Nombre total		23 118	22 204	20 899	22 264	2-7	_
Femmes	Nombre total		1 946	1 828	1 710	1 891	2-7	_
Hommes	Nombre total		21 172	20 376	19 189	20 373	2-7	_
Contrat à durée déterminée	Nombre total		66	33	38	64	2-7	_
Femmes	Nombre total		24	16	24	28	2-7	_
Hommes	Nombre total		42	17	14	36	2-7	_
CONVENTIONS COLLECTIVES c)								
Pourcentage du personnel du CN protégé par des conventions collectives	% du personnel total		81 %	81 %	80 %	79 %	2-30	_
RECRUTEMENT <sup>c)</sup>								
Candidatures (par le site Web du CN)	Nombre total		218 444	183 715	136 481	108 381	_	_
Nombre total de nouveaux membres du personnel	Nombre total		3 432	3 031	2 071	988	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel	% du personnel total		15 %	14 %	10 %	4 %	401-1	_
Embauches internes <sup>d)</sup>	% de postes vacants pourvus par des c	andidats internes	23 %	25 %	34 %	50 %	401-1	_
Groupes d'âge <sup>q)</sup>								
Nouveaux membres du personnel de moins de 30 ans	Nombre total de nouveaux membres de	u personnel	1 667	1 531	1 039	423	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel de moins de 30 ans	% de nouveaux membres du personnel		49 %	51 %	50 %	43 %	401-1	_
Nouveaux membres du personnel entre 30 et 50 ans	Nombre total de nouveaux membres de	u personnel	1 577	1 372	947	490	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel entre 30 et 50 ans	% de nouveaux membres du personnel		46 %	45 %	46 %	50 %	401-1	_
Nouveaux membres du personnel de plus de 50 ans	Nombre total de nouveaux membres de	u personnel	188	128	85	75	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel de plus de 50 ans	% de nouveaux membres du personnel		5 %	4 %	4 %	7 %	401-1	_

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
PERSONNEL	Office de Mesure	Exercise termine is of decembre	2023	2022	2021	2020	OKI	SASB
Sexe <sup>q</sup>								
Femmes	Nombre total de nouveaux m	embres du personnel	399	311	238	174	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel – femmes	% de nouveaux membres du	·	12 %	10 %	11 %	18 %	401-1	_
Hommes	Nombre total de nouveaux m		3 033	2 720	1 833	814	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel – hommes	% de nouveaux membres du	•	88 %	90 %	89 %	82 %	401-1	_
Région								
Canada	Nombre total de nouveaux m	embres du personnel	2 719	2 355	1 799	865	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel au Canada	% de nouveaux membres du	·	79 %	78 %	87 %	88 %	401-1	_
États-Unis	Nombre total de nouveaux m	embres du personnel	713	676	272	123	401-1	_
Pourcentage de nouveaux membres du personnel aux États-Unis	% de nouveaux membres du		21 %	22 %	13 %	12 %	401-1	_
ROULEMENT DE PERSONNEL C) e)								
Roulement total du personnnel	Nombre total		2 460	2 669	2 942	2 168	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel	% du personnel CN		10,6 %	12,0 %	14,1 %	9,7 %	401-1	_
Roulement total volontaire du personnel	Nombre total		1 270	1 509	1 415	982	401-1	_
Pourcentage de départs volontaires de personnel	% du personnel CN		5,5 %	6,8 %	6,8 %	4,4 %	401-1	_
Groupes d'âge a	·							
Roulement de personnel de moins de 30 ans	Nombre total		732	717	680	453	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel de moins de 30 ans	% du personnel CN		3,2 %	3,2 %	3,3 %	2,0 %	401-1	_
Roulement de personnel entre 30 et 50 ans	Nombre total		1 245	1 309	1 409	971	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel entre 30 et 50 ans	% du personnel CN		5,4 %	5,9 %	6,7 %	4,4 %	401-1	_
Roulement de personnel de plus de 50 ans	Nombre total		483	643	853	744	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel de plus de 50 ans	% du personnel CN		2,1 %	2,9 %	4,1 %	3,3 %	401-1	_
Sexe <sup>q)</sup>								
Roulement de personnel – femmes	Nombre total		247	319	346	257	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel – femmes	% du personnel CN		1,1 %	1,4 %	1,7 %	1,2 %	401-1	_
Roulement de personnel – hommes	Nombre total		2 213	2 350	2 596	1 911	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel – hommes	% du personnel CN		9,6 %	10,6 %	12,4 %	8,6 %	401-1	_
Région								
Roulement de personnel – Canada	Nombre total		2 014	2 097	2 262	1 605	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel au Canada	% du personnel CN		8,7 %	9,4 %	10,8 %	7,2 %	401-1	_
Roulement de personnel – États-Unis	Nombre total		446	572	680	563	401-1	_
Pourcentage de roulement de personnel aux États-Unis	% du personnel CN		1,9 %	2,6 %	3,3 %	2,5 %	401-1	_

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
PERSONNEL								
TAUX D'ABSENTÉISME c) f)								
Femmes <sup>q)</sup>	% d'heures d'absence sur les	heures de service	3,7 %	3,1 %	2,6 %	2,0 %	_	_
Hommes <sup>q)</sup>	% d'heures d'absence sur les	heures de service	3,7 %	2,9 %	2,4 %	1,7 %	_	_
Canada	% d'heures d'absence sur les	heures de service	4,8 %	3,6 %	3,0 %	2,1 %	_	_
États-Unis	% d'heures d'absence sur les	heures de service	1,2 %	1,2 %	1,1 %	0,8 %	_	_
FORMATION ET INSTRUCTION ()								
Total des heures de formation	Nombre total d'heures		1 247 226	890 037	912 300	554 608	_	_
Moyenne des heures de formation								
Personnel	Moyenne des heures		51	36	40	23	404-1	_
Femmes q)	Moyenne des heures		35	23	23	16	404-1	_
Hommes <sup>q)</sup>	Moyenne des heures		53	37	42	24	404-1	_
Personnel de direction	Moyenne des heures		26	16	17	12	404-1	_
Personnel syndiqué	Moyenne des heures		58	41	47	27	404-1	_
ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE								
Pourcentage de membres du personnel de direction faisant l'objet d'une évaluation	% de membres du personnel	de direction	100 %	100 %	100 %	100 %	404-3	_
ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL 9)								
Engagement de la direction	% des employés de la directio	n activement engagés	71 %	66 %	52 %	68 %	_	_
Couverture des données	% du nombre total des emplo	yés de la direction	97 %	94 %	88 %	86 %	_	_
Engagement des syndiqués	% des employés syndiqués ac	tivement engagés	51 %	49 %	46 %	48 %	_	_
Couverture des données	% du nombre total des emplo	yés syndiqués	48 %	49 %	43 %	38 %	_	_
Engagement global des employés	% de membres du personnel	activement engagés	59 %	56 %	49 %	57 %	_	_
Couverture des données	% du personnel total		59 %	58 %	52 %	49 %	_	_
DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI c) q)								
Femmes	% du personnel total		8 %	8 %	8 %	8 %	405-1	_
Femmes occupant des postes de direction dans des fonctions génératrices de produits h	% des postes de direction		38 %	32 %	33 %	35 %	_	_
Femmes occupant des postes en STIM <sup>i)</sup>	% des postes en STIM		21 %	21 %	21 %	20 %	_	_
Ethnicité aux États-Unis <sup>j)</sup>								
Caucasien	% du personnel aux États-Un	is	77,1 %	77,6 %	78,9 %	79,6 %	405-1	_
Noir / Afro-américain	% du personnel aux États-Un	is	14,4 %	14,5 %	13,7 %	13,8 %	405-1	_
Hispanique / Latin	% du personnel aux États-Un	is	5,4 %	5,0 %	4,7 %	4,4 %	405-1	_
Asiatique	% du personnel aux États-Un	is	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,7 %	405-1	_
Indien d'Amérique / Autochtone de l'Alaska	% du personnel aux États-Un	is	0,7 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	405-1	_
Natif d'Hawaii / Insulaire du Pacifique	% du personnel aux États-Un	is	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	405-1	_
Deux ethnies ou plus	% du personnel aux États-Un	is	1,5 %	1,2 %	1,1 %	0,5 %	405-1	_
Ne souhaite pas s'identifier	% du personnel aux États-Un	is	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	405-1	_

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
PERSONNEL	onite de mesare	exercise termine is of decembre	2020		1011	2020	O.K.	6,165
Diversité au Canada								
Femmes	% du personnel au Canada		9,8 %	9,6 %	9,6 %	9,9 %	405-1	_
Peuples autochtones k)	% du personnel au Canada		5,7 %	5,6 %	5,6 %	4,7 %	405-1	_
Personnes handicapées 1)	% du personnel au Canada		5,0 %	4,6 %	5,0 %	1,7 %	405-1	_
Minorités visibles <sup>m)</sup>	% du personnel au Canada		17,2 %	15,6 %	14,7 %	12,7 %	405-1	_
Diversité aux États-Unis	· ·							
Femmes	% du personnel aux États-Unis		4,8 %	4,8 %	4,8 %	5,0 %	405-1	_
Personnes handicapées 1)	% du personnel aux États-Unis		2,0 %	2,2 %	2,2 %	0,4 %	405-1	_
Minorités visibles <sup>m)</sup>	% du personnel aux États-Unis		22,8 %	22,3 %	21,0 %	20,1 %	405-1	_
Groupes d'âge								
Pourcentage de plus de 50 ans	% du personnel total		22 %	22 %	23 %	23 %	405-1	_
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% du personnel total		61 %	61 %	61 %	60 %	405-1	_
Pourcentage de moins de 30 ans	% du personnel total		17 %	17 %	16 %	17 %	405-1	_
Équipes de gouvernance	·							
Conseil d'administration	Nombre total		11	11	11	14	405-1	_
Pourcentage de femmes	% du total du Conseil		55 %	55 %	45 %	43 %	405-1	_
Pourcentage de plus de 50 ans	% du total du Conseil		100 %	100 %	100 %	93 %	405-1	_
Minorités visibles <sup>m)</sup>	% du total du Conseil		18 %	18 %	9 %	0 %	405-1	_
Catégories de personnel								
Cadres supérieurs	Nombre total		12	9	8	7	405-1	_
Pourcentage de femmes	% de cadres supérieurs		25 %	33 %	38 %	29 %	405-1	_
Comité exécutif <sup>n)</sup>	Nombre total		30	30	35	33	405-1	_
Pourcentage de femmes	% du comité exécutif		27 %	27 %	17 %	18 %	405-1	_
Cadres supérieurs	Nombre total de cadres supérieurs		190	171	173	189	405-1	_
Pourcentage de femmes	% de cadres supérieurs		23 %	23 %	22 %	21 %	405-1	_
Pourcentage de plus de 50 ans	% de cadres supérieurs		48 %	52 %	51 %	50 %	405-1	_
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de cadres supérieurs		52 %	47 %	49 %	50 %	405-1	_
Personnel cadre	Nombre total de membres du personnel ca	dre	4 301	4 072	3 939	4 411	405-1	_
Pourcentage de femmes	% de membres du personnel cadre		24 %	23 %	23 %	23 %	405-1	_
Pourcentage de plus de 50 ans	% de membres du personnel cadre		27 %	26 %	26 %	27 %	405-1	_
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de membres du personnel cadre		65 %	66 %	66 %	65 %	405-1	_
Pourcentage de moins de 30 ans	% de membres du personnel cadre		8 %	8 %	8 %	9 %	405-1	_
Cadres subalternes o)	Nombre total		2 852	2 761	2 715	3 200	405-1	_
Pourcentage de femmes	% de cadres subalternes		23 %	22 %	22 %	22 %	405-1	_

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
PERSONNEL		2,515,5515,11111,115,151						0,102
Personnel non-cadre	Nombre total de membres du	personnel non-cadre	18 627	17 962	16 788	17 664	405-1	_
Pourcentage de femmes	% de membres du personnel n	on-cadre	5 %	5 %	5 %	5 %	405-1	_
Pourcentage de plus de 50 ans	% de membres du personnel n	on-cadre	20 %	20 %	22 %	21 %	405-1	_
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de membres du personnel n	on-cadre	61 %	61 %	60 %	60 %	405-1	_
Pourcentage de moins de 30 ans	% de membres du personnel n	on-cadre	19 %	19 %	18 %	19 %	405-1	_
ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES () p) q)								
Cadres supérieurs	Ratio hommes/femmes		1,0	1,1	1,0	1,1	405-2	_
Personnel cadre	Ratio hommes/femmes		1,0	1,0	1,0	1,0	405-2	_
Personnel non-cadre	Ratio hommes/femmes		1,0	1,0	1,0	1,0	405-2	_

- a) Le nombre total des membres du personnel (fin de l'exercice) pour chaque année est celui qui figure dans le Rapport annuel du CN de l'année correspondante et comprend tous les membres du personnel du CN et de ses filiales en propriété exclusive.
- b) Tel que défini par les lois nationales.
- c) La répartition des données sur le personnel porte sur le personnel du CN seulement, excluant les membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée et le personnel des filiales en propriété exclusive du CN.
- d) Les embauches internes sont définies comme un employé existant qui est muté à un nouveau poste, y compris toutes les promotions et les mutations latérales au sein de l'entreprise au cours de l'année de déclaration.
- e) Le roulement du personnel désigne le nombre de membres du personnel qui quittent l'entreprise volontairement ou à la suite d'un congédiement, d'un départ à la retraite ou d'un décès.
- f) Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures d'absence sur les heures de service du personnel syndiqué, exprimé en pourcentage du nombre réel d'heures pendant lesquelles un membre du personnel était disponible pour travailler pendant une année donnée (heures de service). Les heures de service n'ont pas été réduites en cas d'absence prolongée, d'arrêt de travail, etc. Le taux d'absentéisme ne comprend pas les absences prolongées connues (p. ex., congé de maladie, congé prolongé en cas de blessure) ni les jours fériés, les congés pour études, les congés de maternité ou de paternité, ou les congés pour raisons familiales. En 2023, le taux d'absentéisme a augmenté principalement parce que c'était la première année que les nouvelles modifications au Code canadien du travail (CCT) entraient en vigueur et permettaient à tous les employés au Canada d'accumuler jusqu'à 10 jours de congé de maladie payé chaque année. De plus, en 2023, la méthode de calcul a été mise à jour pour inclure les congés personnels.
- g) L'engagement des employés cadres et non cadres ne concerne que les employés du CN, tandis que l'engagement global comprend les résultats du sondage du CN et de ses filiales en propriété exclusive. La couverture des données correspond au pourcentage de membres du personnel ayant répondu au sondage sur l'engagement du personnel par rapport au nombre total de membres du personnel.

- h) Nombre de femmes à des postes de cadre dans des fonctions génératrices de produits exprimé en pourcentage de tous ces cadres.
- i) Les femmes occupant des postes en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) comprennent les femmes occupant des postes de direction et des postes syndiqués au sein des équipes des Services d'information, de l'Innovation et de la Transformation des activités, des Finances et des Systèmes de gestion des risques, et des Opérations qui ont des rôles nécessitant des antécédents et/ou des études en STIM en pourcentage de tous ces postes.
- i) Les pourcentages relatifs à l'origine ethnique sont calculés en fonction du nombre total d'employés aux États-Unis.
- k) Les Peuples autochtones sont définis comme les Premières nations, les Inuits et les Métis. Ces indicateurs ne sont pas suivis aux États-Unis.
- I) Les personnes handicapées sont définies comme des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui a) considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, ou qui b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'accommodement pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
- m) Les membres des minorités visibles sont définies comme des personnes autres que des Peuples autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Les membres des minorités visibles comprennent les catégories suivantes: Asiatique du sud, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, ainsi que les minorités visibles non incluses ailleurs, et les personnes qui s'identifient à plusieurs groupes de minorités visibles.
- n) Le comité de direction désigne les postes qui comprennent tous les vice-présidents et les postes de niveau supérieur qui relèvent à deux niveaux du PDG.
- o) Par « cadres subalternes », on entend les postes de superviseur de premier niveau et de cadre débutant.
- p) Ce ratio est fondé sur le salaire de base en Amérique du Nord. Les endroits significatifs représentent nos activités au Canada et aux États-Unis.
- q) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les employés. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

nt Sécurité

Personnel

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
COLLECTIVITÉ ET ÉCONOMIE								
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE								
Valeur économique directe produite (produits d'exploitation)	M\$		16 828	17 107	14 477	13 819	201-1	_
Valeur économique distribuée	M\$		14 275	14 101	11 872	11 580	201-1	_
Charges d'exploitation	M\$		10 231	10 267	8 861	9 042	201-1	_
Main-d'œuvre et avantages sociaux	M\$		3 150	2 935	2 879	2 723	201-1	_
Services acquis, matières et carburant	M\$		4 351	4 709	3 595	3 304	201-1	_
Autres a)	M\$		2 730	2 623	2 387	3 015	201-1	_
Paiements versés aux investisseurs b)	M\$		2 847	2 546	2 252	2 185	201-1	_
Paiements versés aux gouvernements	M\$		1 197	1 288	759	353	201-1	_
Paiements versés aux autorités fiscales canadiennes	M\$		1 004	855	598	510	201-1	_
Paiements versés aux autorités fiscales américaines	M\$		193	434	162	(157)	201-1	_
Investissements communautaires <sup>c)</sup>	M\$		19	15	15	12	201-1	_
Valeur économique non distribuée	M\$		2 553	3 006	2 605	2 239	201-1	_
Coût lié au bénévolat du personnel pendant les heures de travail rémunéré d	M\$		0,13	0,02	0,28	0,20	_	_
Coût lié aux frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire e)	M\$		0,97	0,34	0,46	0,56	-	_
APPROVISIONNEMENT								
Fournisseurs essentiels f)								
Nombre total des fournisseurs essentiels	Nombre		58	50	46	76	_	_
Fournisseurs essentiels évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) <sup>g)</sup>	%		90 %	86 %	39 %	24 %	308-1 414-1	_
Audits des fournisseurs h	Nombre		18	S.O.	S.O.	S.O.	_	_
Fournisseur de premier niveau <sup>1)</sup>	Nombre		7 762	7 791	S.O.	S.O.	_	_
Fournisseur important de premier niveau <sup>j)</sup>								
Nombre total des fournisseurs importants de premier niveau	Nombre		544	620	S.O.	S.O.	_	_
Dépenses auprès des fournisseurs importants de premier niveau ki	%		80 %	82 %	S.O.	S.O.	_	_
Fournisseurs importants de premier niveau evalués sur les enjeux ESG <sup>1)</sup>	Nombre		501	536	S.O.	S.O.	308-1 414-1	_
Fournisseurs importants de premier niveau examinés sur les enjeux ESG <sup>m)</sup>	Nombre		17	S.O.	S.O.	S.O.	_	_
Dépenses auprès des fournisseurs locaux n								
Canada	M\$		3 642	3 912	3 070	2 993	204-1	_
États-Unis	M\$		2 121	1 918	1 683	1 723	204-1	_
Fournisseurs diversifiés °)								
Nombre total des fournisseurs diversifiés	Nombre		140	138	144	139	_	_
Dépenses auprès des fournisseurs diversifiés	MŚ		111	102	116	104	_	_

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Données COLLECTIVITÉ ET ÉCONOMIE	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	GRI	SASB
Fournisseurs Autochtones p)								
Nombre total des fournisseurs diversifiés	Nombre		19	17	20	15	_	_
Dépenses auprès des fournisseurs Autochtones	M\$		34	28	39	34	_	_
Personnel de l'approvisionnement formé à l'approvisionnement durable q)	%		94 %	S.O.	S.O.	S.O.	_	_

- a) La rubrique Autres désigne les amortissements, la location de matériel et autres dépenses générales.
- b) Les paiements aux fournisseurs de capital comprennent les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts versés.
- c) Les investissements communautaires comprennent les commandites, les dons, les partenariats avec des associations d'affaires et les frais d'activation ainsi que les dons accordés par l'entremise des conseils communautaires du CN et dans le cadre du programme Cheminots du CN dans la collectivité. Les investissements communautaires sont inclus dans les autres dépenses.
- d) Le coût calculé comprend le temps que le personnel consacre au bénévolat pendant les heures de travail rémunéré dans le cadre des programmes suivants : Programme d'aide au personnel et à la famille et Champion du mieux—être du CN.
- e) Le coût calculé des frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire comprend les salaires des employés actifs du CN.
- f) On entend par fournisseur essentiel un fournisseur d'éléments essentiels, un fournisseur unique ou exclusif, un fournisseur ne pouvant être remplacé ou un fournisseur avec lequel le CN dépense plus de 25 MS par année.
- g) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs essentiels qui ont été évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au moyen de vérifications de fournisseurs, d'évaluations de rendement en matière de sécurité sur place ou des évaluations de durabilité. Il comprend les nouveaux fournisseurs en 2023 qui font partie de la catégorie des fournisseurs essentiels.
- h) Un fournisseur de premier niveau est défini comme un fournisseur direct du CN auquel il fournit directement des biens et des services.
- i) Un fournisseur important de premier niveau est un fournisseur de premier niveau identifié comme étant un fournisseur essentiel, un fournisseur majeur, un fournisseur considéré avoir un impact ESG important, ou une combinaison de ces éléments.
- j) Un fournisseur de premier niveau important est un fournisseur premier niveau qui a été identifié comme un fournisseur essentiel, un fournisseur à dépenses élevées, un fournisseur réputé avoir une incidence importante sur les facteurs ESG pour notre entreprise, ou une combinaison de ces facteurs.

- k) En 2023, le CN a apporté des changements à sa définition des fournisseurs majeurs en augmentant le seuil. Ce changement ne s'applique qu'aux données déclarées en 2023 et a permis au CN de se concentrer sur des fournisseurs plus importants.
- 1) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs importants de premier niveau qui ont fait l'objet d'une vérification environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) au moyen d'audits de fournisseurs sur place et de bureau, d'évaluations du rendement en matière de sécurité pour le travail effectué sur place ou des évaluations de la durabilité.
- m) Les revues ESG des fournisseurs sont des discussions tenues sur des sujets ESG lors des revues commerciales périodiques.
- n) Les dépenses auprès des fournisseurs locaux sont définies comme les dépenses adressables avec les fournisseurs qui ont l'adresse de facturation dans les régions où le CN exerce ses activités. Les dépenses adressables sont les paiements aux fournisseurs pour les biens et services qui ont été traités par l'équipe de Gestion des achats et de l'approvisionnement. Cela exclut les paiements inter-compagnies, les frais de marketing, les frais juridiques, les remises/taxes aouvernementales. la masse salariale.
- o) Les fournisseurs diversifiés sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme étant des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées, des minorités visibles, des membres de la communauté LGBTQIA+ ou des anciens combattants.
- p) Les fournisseurs Autochtones sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme Autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis).
- q) Représente le pourcentage des employés de l'approvisionnement et de la gestion de l'offre du CN au 31 décembre 2023 qui ont reçu une formation sur l'approvisionnement durable au cours de l'exercice 2023.



NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

**INDEX SASB** 

PERSONNE-RESSOURCE



> GRI 1 : Fondation

GRI 2 : Éléments généraux d'informations GRI 3 : Approche managériale

GRI 200 : Économiques

GRI 300 : Environnementales

GRI 400 : Sociales

### **INDEX GRI**

L'index Global Reporting Initiative (GRI) ci-dessous a été élaboré conformément aux normes de la GRI. Il renvoie à des renseignements pertinents qui sont présentés dans le Rapport sur le développement durable 2022, ainsi que dans d'autres communications de renseignements sur l'entreprise, comme le rapport annuel aux actionnaires du CN et d'autres rapports réglementaires ou volontaires. Le CN a présenté un rapport conformément aux normes de la GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Aucune norme sectorielle GRI applicable n'a été appliquée.

Divulgat	tion GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
NORMES	UNIVERSELLES		
GRI 1 : F	ONDATION 2021	Ne contient pas d'éléments d'information.	
GRI 2 : IN	IFORMATIONS GÉNÉRALES 2021		
PROFIL I	DE L'ORGANISATION		
2-1	Détails sur l'organisation	Notice Annuelle d'information 2023, p. 1–25	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4, Notice Annuelle d'information 2023, p. 2	)
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 1, 22	
2-4	Retraitements de l'information	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB; Rapport sur les émissions de GES de 2023	Les reformulations de l'information et du raisonnement sont indiquées en conséquence et fournies dans les notes de bas de page.
2-5	Vérification externe	Rapport sur les émissions de GES de 2023	
2–6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4; Guide de l'investisseur 2023, p. 8–9, 32–103; Notice Annuelle d'information 2023, Développement général de l'activité, p. 2–15	
2-7	Employés	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 10	
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 10	
GOUVER	RNANCE		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 34-36; 41-42	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 39-42	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 34-35	
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 34-37	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 36-37; Réponse au CDP 2023, p. 6-13	
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 34-35	
2-15	Conflits d'intérêts	<u>Circulaire de sollicitation de procurations 2024</u> , Appartenance commune à d'autres conseils d'administration, p. 34, 43–44	
2-16	Communication des préoccupations majeures	Rapport sur le développement durable 2022, p. 72-73; Code de conduite du CN, p. 79-83	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, Formation continue, p. 45-46	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, Évaluation du rendement du Conseil, p. 44	
2-19	Politiques de rémunération	<u>Circulaire de sollicitation de procurations 2024</u> , Rémunération des membres du Conseil d'administration, p. 28–31 et Déclaration de la rémunération de la haute direction, p. 52–55; <u>Rapport sur le développement durable 2022</u> , p. 74	
2–20	Processus de détermination de la rémunération	<u>Circulaire de sollicitation de procurations 2024</u> , Rémunération des membres du Conseil d'administration, p. 28–31 et Déclaration de la rémunération de la haute direction, p. 52–55	



NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

**INDEX SASB** 

PERSONNE-RESSOURCE



> GRI 1 : Fondation

GRI 2 : Éléments généraux d'informations GRI 3 : Approche managériale

GRI 200 : Économiques

GRI 300 : Environnementales

Divulgo	ation GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 75; Rapport annuel 2023, p. 30	Exigences omises: Actuellement, nous ne déclarons pas le taux entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés. Toutefois, une analyse du ratio de rémunération vertical est effectuée et présentée au Comité des ressources humaines et de la rémunératior du Conseil d'administration aux fins de son examen de recommandations en matière de rémunération. L'analyse du ratio de rémunération verticale consiste à comparer la rémunération directe totale de chaque dirigeant désigné (PDG, chef de la direction financière et les trois autres personnes les mieux rémunérées) à la rémunération directe totale médiane de tous les employés du CN. Cette analyse fournit un contexte supplémentaire lorsque le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine les programmes de rémunération de l'entreprise.
			Raison: Sans objet
			Explication: Notre rapport annuel et notre circulaire de sollicitation de procurations contiennent des renseignements qui permettent aux actionnaires de calculer le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération moyenne d'un employé à temps plein équivalent au CN.
STRATÉ	GIE, POLITIQUES ET PRATIQUES		
2–22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 2–3; Rapport sur le développement durable 2022, p. 8	
2-23	Engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2022, p. 72–73	
2-24	Intégration des engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 71–74; Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 33–34, 90	
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport sur le développement durable 2022, Signalement des préoccupations, p. 73; Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 33–34	
2–26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport sur le développement durable 2022, p. 72–73; Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 33–34	
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 7; Rapport annuel 2023, p. 66–69, a	115–117
2–28	Adhésions à des associations	Rapport sur le développement durable 2022, Prix et récompenses, p. 1, 5, 54, 72; Réponse au CDP 2023, p. 73–75	
ENGAGI	EMENT AUPRÈS DES INTERVENANTS		
2-29	Approche de l'engagement auprès des intervenants	Rapport sur le développement durable 2022, p. 63, 80; Circulaire de sollicitation de prod	curations 2024, p. 46-47
2-30	Conventions collectives	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 10	
GRI 3 : A	APPROCHE MANAGÉRIALE 2021		
3-1	Processus pour déterminer les sujets importants	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 2	
3-2	Liste des sujets importants	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 2	

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

**INDEX SASB** 

PERSONNE-RESSOURCE



> GRI 1 : Fondation

GRI 2 : Éléments généraux d'informations GRI 3 : Approche managériale

GRI 200 : Économiques

GRI 300 : Environnementales

Divulgat	ion GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication			
NORMES	THÉMATIQUES					
GRI 200 :	ÉCONOMIQUES					
GRI 201 :	PERFORMANCE ÉCONOMIQUES 2016					
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 57–67				
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 15				
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Réponse au CDP 2023, Risques et possibilités, p. 14–27				
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2023, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, p. 10	08-118			
201-4	Aide financière publique	Rapport annuel 2023, p. 32, 50, 58–59, p. 97–100; Réponse au CDP 2023, p. 44				
GRI 204:	PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT 2016					
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 58–60, 62, 72–73				
204-1	Part des dépenses reliées aux fournisseurs locaux	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 15				
GRI 300 :	ENVIRONNEMENTALES					
GRI 302:	ÉNERGIE 2016					
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 28–45				
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5–6; Réponse au CDP 2023, p. 57–5	59			
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5-6				
302-3	Intensité énergétique	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5–6; Réponse au CDP 2023, p. 57–5	59			
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5–6; Réponse au CDP 2023, p. 57–5	59			
GRI 305:	GRI 305 : ÉMISSIONS 2016					
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29–39				
305-1	Total des émissions de GES directes (domaine 1)	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5				
305–2	Émissions de GES indirectes (domaine 2)	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5				
305–3	Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5				
305-4	Intensité des émissions de GES	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5				
305-5	Réduction des émissions de GES	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5				
305–7	Émissions d'oxydes d'azote (NO $_{\chi}$ ), d'oxydes de soufre (SO $_{\chi}$ ) et autres émissions atmosphériques significatives	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5				
GRI 306:	DÉCHETS 2020					
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40–42				
306-1	Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40–42				
306-2	Gestion des impacts importants liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40–42				
306-3	Déchets générés	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 6				
306-4	Déchets détournés de l'élimination	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 6				
306-5	Déchets dirigés vers l'élimination	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 6				
GRI 308:	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS 2016					
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62–63, 72–73				
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères environnementaux	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 15				
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022, p. 36, 39, 58–63, 72–73				

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE



> GRI 1 : Fondation

GRI 2 : Éléments généraux d'informations GRI 3 : Approche managériale

GRI 200 : Économiques

GRI 300 : Environnementales

Divulga	tion GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
GRI 400	: SOCIALES		
GRI 401	: EMPLOI 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47–48	
401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 10-11	
401-2	Avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	Rapport annuel 2023, Régimes de rémunération à base d'actions, p. 120–124; Site Web du CN, Travailler au CN	Exigences omises: Étendue complète des avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par principaux sites opérationnels.  Raison: Informations indisponibles / incomplètes  Explication: Le CN ne déclare pas l'étendue complète des avantages sociaux offerts aux employé à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel, car cette information varie selon nos opérations.
401-3	Congé parental	<u>Site Web du CN</u> , Travailler au CN	Exigences omises: Nombre total d'employés ayant eu droit et ayant pris un congé parental, par sexe, y compris les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental.  Raison: Informations indisponibles / incomplètes  Explication: Nous ne collectons pas de données sur cindicateur.
GRI 402	: RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47–48	
402-1	Préavis minimal pour les changements opérationnels	Conformément aux lois et aux règlements.	
GRI 403	: SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018		
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24	
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24	
403-3	Services de santé au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24	
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 8; Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24	
403-5	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24	
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19, 47; Site Web du CN, Travailler au CN	
403-7	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19, 25–27	
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24; Notre système de gestion de la sécurité (SGS) s'applique à tous les membres du personnel et régit les relations du CN avec les entrepreneurs et les autres intervenants admis sur sa propriété.	
403-9	Blessures liées au travail	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 8	

NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

**INDEX SASB** 

PERSONNE-RESSOURCE



> GRI 1 : Fondation

GRI 2 : Éléments généraux d'informations GRI 3 : Approche managériale

GRI 200 : Économiques

GRI 300 : Environnementales

Divulgat	ion GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
403-10	Maladies professionnelles		Exigences omises: Pour tous les employés et pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation: le nombre de décès suite à une maladie professionnelle, le nombre de cas de maladie professionnelles enregistrables et les principaux types de maladies professionnelles.
			Raison: Informations indisponibles / incomplètes
			<b>Explication :</b> Nous ne collectons pas de données sur cet indicateur.
GRI 404 :	FORMATION ET ÉDUCATION 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 49–51	
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 12	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 49–51	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 12	
GRI 405 :	DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI 2016		
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 52–54	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 12–14	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 14	
GRI 411 :	DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 2016		
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 61–63; Site Web du CN, Relations avec les Autochtones	
411-1	Cas de violations des droits des Peuples Autochtones	Le CN n'a relevé aucun incident de violation des droits des Peuples Autochtones en 2023.	
GRI 413:	COMMUNAUTÉS LOCALES 2016		
3–3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 43–45, 57–67	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 15 Rapport sur le développement durable 2022, p. 43–45, 57–67	
413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 15 Rapport sur le développement durable 2022, p. 43–45, 57–67	
GRI 414 :	ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62	
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères sociaux	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 15	
414-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62, 73	
GRI 415:	POLITIQUE PUBLIQUE 2016		
3-3	Approche managériale	Réponse au CDP 2023, p. 73–75; Site Web du CN, Contributions et activités politiques	
415-1	Contributions politiques	Réponse au CDP 2023, p. 73–75; Site Web du CN, Contributions et activités politiques	

## **INDEX SASB**

L'index Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a été établi en conformité avec le segment du transport ferroviaire. L'index renvoie à des renseignements pertinents présentés dans le Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, ainsi que dans d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulgat	ion SASB	Réponse / emplacement, page et URL			
SUJETS E	UJETS DE DIVULGATION ET MESURES COMPTABLES				
ÉMISSIO	NS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
110a.1	Émissions brutes mondiales du domaine 1	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5			
110a.2	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions du domaine 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	Rapport sur le développement durable 2022, p. 30–35; Circulaire de sollicitation de procurations 2024, p. 48–51			
110a.3	Consommation totale de carburant, pourcentage renouvelable	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 5–6; Réponse au CDP 2023, p. 58–59			
QUALITÉ	DE L'AIR				
120a.1	Émissions atmosphériques de 1) $NO_X$ (excluant le $N_2O$ ) et de 2) particules en suspension (PM10)	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 6			
SANTÉ E	I SÉCURITÉ DU PERSONNEL				
320a.1	1) Taux total d'incidents déclarables (TRIR), 2) taux de fréquence des accidents mortels et 3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR)	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 8; Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24			
СОМРО	TEMENT CONCURRENTIEL				
520a.1	Montant total des pertes financières découlant des poursuites judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles	Le CN n'a pas subi de pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles pour les exercices 2020 à 2023.			
GESTION	DES ACCIDENTS ET DE LA SÉCURITÉ				
540a.1	Nombre d'accidents et d'incidents	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 8			
540a.2	Nombre de 1) fuites résultant d'un accident et de 2) fuites ne résultant pas d'un accident	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 9			
540a.3	Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 9			
540a.4	Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 9; Rapport sur le développement durable 2022, p. 25–27			
MESURE	DES ACTIVITÉS				
000.A	Nombre de wagons complets transportés	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2023, p. 1			
000.B	Nombre d'unités intermodales transportées	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2023, p. 1			
000.C	Milles de voie	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2023, p. 1			
000.D	Tonnes-milles commerciales (TMC)	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2023, p. 1			
000.E	Effectif	Supplément de données 2023 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2023, p. 1			



NOS PRIORITÉS PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS TABLEAUX DE DONNÉES

INDEX GRI

INDEX SASB

PERSONNE-RESSOURCE





ÉNONCÉS PROSPECTIFS: Certains énoncés contenus dans le présent rapport constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment des énoncés relatifs au CN, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public. Ces informations prospectives comprennent également, sans s'y limiter, des déclarations relatives à nos stratégies et objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris nos objectifs climatiques et nos engagements en matière de développement durable. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement où les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux entrettes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents evénements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les trensdements autrers comme les intermpéries, les sécherresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'envail; les réclamations et les internations de propulsitation des prorpusitations du compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologiques de propulsion des prorpusites de propulsion des prorpusites des organismes de réglementa

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs, de changements de situations ou de changements de convictions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.





## NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement responsable est au coeur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Cela signifie assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises, tout en cherchant à minimiser l'incidence sur l'environnement, attirer et maintenir en poste les meilleurs talents, contribuer à rendre plus sûres et plus fortes les collectivités, et respecter les normes de gouvernance les plus élevées. Notre engagement s'articule autour de cinq principes :

#### **ENVIRONNEMENT**

Exercer nos activités de manière à réduire au minimum notre impact environnemental, tout en fournissant des services de transport plus propres et plus durables à nos clients.

### **SÉCURITÉ**

Être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture axée sur la sécurité sans compromis et en implantant un système de gestion conçu pour atténuer les risques et favoriser l'amélioration continue.

#### **PERSONNEL**

Offrir un milieu de travail sécuritaire. stimulant et diversifié, où les membres de notre personnel peuvent réaliser leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

#### COLLECTIVITÉ

Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement, en créant des avantages socio-économiques et en nous assurant d'ouvrir le dialoque avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

#### GOUVERNANCE

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et notre conduite éthique en matière commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

Restez en contact avec le CN:









